

# **CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE ORDINAIRE DU 7 Juillet 2011.**

## **PROCES VERBAL**

L'An Deux Mil Onze, le Sept Juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 2 juillet 2011 par Monsieur Pierre VERDIER, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

### **Etaient présents :**

MM. DAMEZ Olivier, BELLEGARDE Guy, PAGES Gisèle, BLANC Henriette, BLOT Edith, JUAN Christophe, LAGANTHE René, MAS Jean-Claude, OULIVET Sylvie.

### **Absents excusés ayant donné procuration :**

MM. BERNIAC Georges à BELLEGARDE Guy, CAMOLESE Stéphan à DAMEZ Olivier, CARME Oder à PAGES Gisèle, LAURENS Eric à JUAN Christophe.

### **Excusées :**

Mesdames FEDERSPIEL Sylvie, LAADEL Fatiha, LEYGOUTE Marjorie, ROLIN Claudine

**Absente :** Madame LEMOINE Lydie

La séance est ouverte ce vendredi 7 juillet à 20 H 45, sous la présidence de Monsieur **Pierre VERDIER**. Maire en exercice.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Proposition : Madame PAGES Gisèle (exprimés : 14 pour : adoptée)

Pour introduire les débats, il est procédé à l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### Délibération n° 1 : **ADOPTION PADD**

Monsieur le Maire présente les cinq orientations retenues dans le projet de PADD à savoir :

- Conforter une position urbaine au sein d'un même pôle urbain intercommunal
- Structurer un centre urbain fédérateur et vecteur d'attractivité pour la commune
- Redéfinir les modes de déplacements à l'intérieur de la commune
- Préserver les espaces naturels et les espaces agricoles – mettre en valeur le cadre de vie
- Limiter l'urbanisation des secteurs périphériques et ruraux

Le choix de ces orientations permettra notamment de limiter à 2800 le nombre d'habitants sur la commune de Couffoulex. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un choix politique difficile à tenir et qui va nécessiter de nombreux arbitrages dans les mois à venir.

A partir de septembre, un travail de zonage va être réalisé, avec le bureau d'étude, afin de hiérarchiser les lieux.

Certains élus saluent la participation active des habitants lors des différents ateliers de réflexion. Le projet de PADD ayant fait préalablement l'objet de nombreuses réunions, aucune question de fond n'est posée.

Voté à l'unanimité.

### Délibération n° 2 : **AVENANT N° 1 AU RÈGLEMENT DE VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un avenant au règlement de voirie, voté le 29 janvier 2009, s'avère nécessaire pour réglementer l'implantation et la pose des aqueducs.

Voté à l'unanimité.

### Délibération n° 3 : **RÉGIME INDEMNITAIRE, AGENTS DE CATÉGORIE B ET C**

Lors de la préparation du vote du budget, l'ensemble des élus avait souhaité qu'un régime indemnitaire équitable puisse être mis en place pour tous les agents de la commune. Par conséquent, M. le Maire propose le vote d'indemnités d'administration et de technicité (IAT) et d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégories B et C.

Voté à l'unanimité.

### Délibération n° 4 : **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) et les contrats uniques d'insertion (CUI) doivent permettre l'intégration d'agents au sein des collectivités territoriales qui les emploient. A ce jour, la commune de Couffoulex bénéficie d'un CAE et de six CUI principalement affectés aux écoles.

Les besoins de la commune en terme de garde d'enfants au sein des écoles et d'entretien des locaux étant de plus en plus importants, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.  
Voté à l'unanimité.

#### Délibération n° 5 : **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Par courrier en date du 18 avril 2011, la société Dengasc a émis le souhait d'acquérir une parcelle de 800 m<sup>2</sup> sur un terrain de 2655 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Couffouleux, située sur la zone artisanale de la Bouyayo.

Après avoir sollicité l'avis du service des domaines, M. le Maire propose la vente de cette parcelle pour la somme de 13 000 €.

Le premier adjoint en charge de ce dossier rappelle qu'il s'agit pour l'entreprise susvisée d'agrandir le terrain dont il est déjà propriétaire afin d'y stocker des bennes.  
Voté à l'unanimité.

#### Délibération n° 6 : **DM N° 1 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, il avait été décidé de poursuivre l'opération relative à la réalisation de voies piétonnes sur la commune pour un montant de 377 000 €. Les travaux ne devant pas être réalisés dans leur intégralité sur l'exercice 2011, M. le Maire propose le vote d'une délibération modificative permettant le transfert d'un montant de 15 000 € afin d'investir dans la mise en place du très haut débit dans le quartier des Moussoulars.

Vote à l'unanimité.

#### Délibération n° 7 : **DM N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Des opérations relatives aux amortissements ayant été passées entre les résultats budgétaires 2010 et le vote du budget assainissement 2011, une harmonisation des chiffres doit être effectuée par le vote d'une délibération modificative. Par conséquent, M. le Maire indique qu'en section investissement 23 196 € seront affectés du chapitre 20 à l'article 2313-op 023, le compte 001 sera amputé de 2728 € pour être affecté au compte 1068.

En section d'exploitation, 4788 € seront ôtés du chapitre 22 pour être transférés au compte 628.

Voté à l'unanimité.

#### Délibération n° 8 : **SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 qui prévoit la mise en place d'un schéma départemental de coopération intercommunale au plus tard le 3 décembre 2011 et qui a conduit Mme La Préfète à transmettre à l'ensemble des communes et des communautés de communes un projet de schéma en avril 2011. Celui-ci préconise le maintien du périmètre de la communauté de communes du Rabastinois avec la suppression des syndicats SRPI Mézens-Roquemaure, du SIVOM du pays rabastinois et le rapprochement des syndicats d'alimentation en eau potable des Bourriès et de la moyenne vallée du Tarn.

Monsieur le Maire précise qu'au-delà de ces propositions, la volonté de la préfecture serait de supprimer le SICTOM de Lavour auquel Couffouleux est affilié.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, M. le Maire indique que, suite au dernier bureau de la CORA, une proposition de délibération a été adressée aux communes membres. En s'appuyant sur le texte proposé par la CORA, M. le Maire propose que la commune de Couffouleux soit :

- Favorable au périmètre inchangé de l'intercommunalité du Rabastinois proposé par le schéma départemental ;
- Défavorable à la suppression du regroupement pédagogique de Mézens-Roquemaure ;
- Défavorable à la suppression du SICTOM de Lavaur et sollicite le maintien du dit syndicat.

Plus globalement, le Conseil municipal donne un avis défavorable au projet de schéma de coopération intercommunale  
Vote à l'unanimité.

### **Point sur l'intercommunalité**

Le premier adjoint indique :

- Que lors du dernier bureau une réunion relative à l'aménagement de la future crèche dans les locaux de la commune a été programmée pour le mardi 12 juillet 2011. La date d'ouverture de la crèche étant prévue pour juillet 2012.
- Qu'une présentation du projet de médiathèque sur Rabastens a été effectuée.

Un conseiller municipal rappelle qu'un terrain des sport situé sur le complexe « du Paradis » doit faire l'objet de travaux d'irrigation dès le 11 juillet prochain.

Il est également demandé par l'un des élus présents si la motion du conseil municipal de Couffouleux transmise à la communauté de communes du Rabastinois le 18 avril dernier a fait l'objet d'une réponse. M. le Maire indique qu'à ce jour aucun courrier n'est parvenu à la Mairie.

Enfin, l'élu en charge du SIVOM souligne que les travaux prévus pour l'année 2011 devraient débuter dès septembre prochain.

### **Point sur le CCASS**

L'élu en charge du CCAS indique d'une part que nombreuses aides financières ont été examinées et ont reçu une réponse favorable et, d'autre part, que les listes relatives au plan canicule ont été mises à jour. Lors de la prochaine commission, prévue le 18 juillet prochain, le dossier concernant le Pass Ecolier sera approfondi afin de répondre mieux encore aux besoins des familles les plus modestes lors de la prochaine année scolaire.

Monsieur le Maire souligne le travail remarquable réalisé par le CCASS.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que le prochain congrès des Maires aura lieu du 22 au 24 novembre prochains à Paris. Chacun est amené à réfléchir sur son éventuelle participation et à le faire savoir dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du passage au numérique, un protocole d'accord a été signé avec la société CPM France pour l'organisation d'une journée d'information le 14 octobre 2011 sur la place de Couffouleux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 75 879 € a été octroyée par le Conseil général du Tarn pour la réalisation de pistes cyclables.

Monsieur le Maire précise qu'à partir du mois de septembre, l'envoi de toutes les convocations se fera sous forme dématérialisée.

Enfin, il est procédé à l'examen des différentes demandes de subvention. Après avis de la commission compétente :

- 200 € à l'association des 7 liens ;
- 300 € à l'association des parents d'élèves du collège Gambetta ;
- 1050 € à l'Ecurie des 2 rives ;
- 575 € au SARC Handball ;
- 200 € à l'AAPPMA du Pays Rabastinois ;
- 250 € à l'avenir cycliste Rabastinois ;
- 400 € à l'Amicale des Aînés de Couffouleux ;
- 110 € à l'Union fédérale tarnaise des anciens combattants et victimes de guerres ;
- 180 € à l'association gymnastique volontaire de Rabastens-Couffouleux ;
- 110 € à l'Amicale des anciens chantiers de jeunesse de Rabastens ;
- 160 € à l'association de gymnastique Rabastinoise.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Couffouleux, le 13 Juillet 2011

**Pierre VERDIER,**  
Conseiller Général,  
Maire de Couffouleux